Correspondances

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **6 (1877)**

Heft 12

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CORRESPONDANCES.

I.

Bulle, le 5 novembre.

Le 31 octobre, tous les instituteurs de la Gruyère et une vingtaine d'institutrices se trouvaient réunis en conférence à Bulle, sous la présidence de M. Barras.

Dans une improvisation tout amicale, M. l'Inspecteur a remercié ses auditeurs de l'empressement avec lequel ils se rendent à son appel, et les a engagés à se maintenir activement à la hauteur de leur tâche. Il promet son bienveillant concours à ceux qui se distingueront par leur dévouement et leur bonne conduite.

Après ces paroles empreintes de la plus grande bienveillance M. le Secrétaire donne lecture du protocole. Ma correspon-dance du 10 mars vous en a déjà fait connaître la substance. Une seule observation est faite à cette lecture. M. l'Inspecteur insiste pour que l'enseignement du système *suisse* de poids et mesures soit maintenu, encore quelques années. L'observation qui avait été faite pour la suppression, le 10 mars, se rapportait surtout aux écoles de la ville, où nous croyons cet enseignement plutôt nuisible qu'utile. Cette observation faite, on passe à l'ordre du jour.

a) Instruction sur la tenue du registre matricule et sur le rapport annuel de l'instituteur.

b) Communication d'une circulaire de la Direction de l'instruction publique consultant la conférence sur la question de savoir s'il y a opportunité d'astreindre les jeunes gens, dont l'instruction est reconnue insuffisante, à fréquenter les écoles de perfectionnement jusqu'à 19 ou 20 ans.

c) Question à traiter verbalement, ensuite par écrit, pour la prochaine conférence :

Que doit faire l'instituteur pour attirer les enfants à l'école et obtenir une fréquentation régulière ?

La première partie soulève une longue discussion qu'il serait inutile de résumer ici. Passant au rapport annuel que l'instituteur doit faire sur l'état de son école, M. Barras dit que les sept huitièmes étaient manqués. Pour éviter toute erreur à l'avenir, il nous dicte les règles suivantes :

L'année scolaire comprend l'exercice du 1er novembre au 31 octobre suivant. En ce qui concerne la fréquentation, il faut :

a) Compter tous les demi-jours de classe qu'il y a eu durant l'année scolaire ;

b) Multiplier le total des demi-jours de classe par le nombre des élèves qui devaient y assister ; vous avez alors un produit représentant les présences fictives ;

c) Faire le total des présences réelles et le soustraire du total des présences fictives ; la différence indiquera le nombre des demi-jours d'absence ;

d) Pour avoir la moyenne des présences par demi-jours de classe il faut diviser le nombre des présences par le nombre des demi-jours de classe ;

e) Pour avoir la moyenne des absences totales, par demi-jours de classe, il faut diviser ces absences par le nombre des demi-jours de classe;

f) Enfin pour trouver le tant pour cent du nombre total des absences, il faut multiplier le nombre des absences par 100 et diviser le produit par le total des présences fictives.

Lecture nous est ensuite donnée de la circulaire du Département de l'instruction publique. Après une très-vive discussion, cette proposition est votée à l'unanimité, malgré les divergences d'opinion quant à l'application et au droit d'obligation.

La troisième question faisant l'objet d'un travail écrit n'est pas discutée longuement.

Mentionnons l'innovation suivante: on a nommé vingt rapporteurs et vingt critiques pour le travail de la prochaine conférence. La critique peut être orale ou écrite.

Ont pris part à la discussion MM. Blanc, Crausaz, Delabays, Torche, Tinguely, Gotthuey, Delatenaz, Toffel, Robadey, Gremaud, Francey.

La réunion fut suivie d'une séance de relevée où les chants, les toasts se succédèrent sans interruption.

II.

Bas-Valais, 14 novembre 1877.

Les cours de répétition de nos écoles normales françaises se sont terminés la dernière semaine d'octobre. Ensuite d'examens satisfaisants, dix brevets, ou autorisations temporaires d'enseigner, ont été délivrés aux aspirants-régents, et seize aux aspirantes-institutrices. Les nouveaux cours de nos écoles normales sont fréquentés par environ 120 élèves, répartis entre les deux langues et les deux sexes.

C'est le moment où nos instituteurs se livrent de nouveau avec ardeur et zèle à leurs nobles travaux. Grâce à l'intelligente vigilance de l'autorité supérieure, les communes, jusqu'ici récalcitrantes, ne se font plus autant tirer l'oreille pour ouvrir leurs écoles au temps réglementaire. Malheureusement, vu la position topographique de notre pays et les habitudes nomades de nos populations dans un grand nombre de communes, il reste encore bien des choses à désirer pour la bonne marche d'une école. C'est d'autant plus à regretter qu'il n'y a guère moyen d'y apporter remède. Des inspecteurs fédéraux eux-mêmes, pourvu qu'ils soient impartiaux, seraient les premiers à le reconnaître. Il faut bien se résigner, bon gré, mal gré, à prendre le pays tel qu'il est; et après tout, les écoles sont pour la société, et non la société pour les écoles: *Primum est vivere, deinde philosophare.*

Dans une récente excursion que nous avons faite dernièrement jusqu'au chef-lieu, nous avons eu l'occasion de voir pour la première fois les élèves des écoles primaires des deux sexes, en pleine possession de l'ancien collége des Jésuites et de ses dépendances. Ils sont heureux et fiers d'occuper les belles et vastes salles de philosophie, de physique, etc., et de pouvoir se livrer à de joyeux ébats sur l'esplanade qui sépare le bâtiment du lycée de l'habitation des professeurs. Nous regrettons seulement qu'en leur accordant ce privilége, on ait été obligé de reléguer le collége et les cours d'instruction secondaire et supérieure dans un local bien à l'étroit, exposé au bruit de la rue et à la proximité du champ de foire. Il paraît qu'à Sion, l'on craint l'air pur des hauteurs. Déjà Valère a été abandonné comme séminaire; et maintenant l'ancien collége, avec sa belle position, sa jolie église et tous ses antiques souvenirs de labeurs

et de luttes scientifiques, a été livré, même sans les honneurs de la guerre, à la petite troupe turbulente des joyeux étourdis de la capitale. Puissent ces changements ne pas trop influencer les intelligences de ceux qui se livrent aux études supérieures et qui, un jour, seront appelés à nous diriger.

Les écoles de répétition ont aussi recommencé dans la plupart de nos communes. Quelques localités se montreront probablement récalcitrantes, et n'agiront qu'autant qu'elles seront poussées par l'autorité supérieure. Bien que ces écoles laissent encore beaucoup à désirer sous le rapport de la régularité et de la discipline, je ne suis cependant pas de l'avis de deux de vos correspondants de l'année dernière, qui se lamentaient un peu trop piteusement sur leur sort. En allant lentement, on va plus sûrement en besogne. Aucune œuvre n'est faite d'un jour. Ce ne sera qu'au bout de quelques années que ces écoles pourront être ce qu'elles doivent être, et qu'elles produiront les fruits qu'on est en droit d'attendre d'elles.

X.

III.

Du Valais, le 20 novembre 1877.

On n'a pas oublié que, l'année dernière, notre Conseil d'Etat, sur la proposition de notre dévoué Directeur de l'instruction publique, a porté un arrêté pour obliger tous les jeunes gens émancipés de l'école primaire, jusqu'à l'âge de 20 ans révolus, à suivre un cours de répétition de 3 leçons par semaine pendant les mois de décembre, janvier, février et mars. Tous les citoyens dévoués à la grande œuvre de l'éducation et de l'instruction populaires, ont salué avec bonheur la création de ces cours de perfectionnement. Les instituteurs eux-mêmes se sont mis résolument à l'œuvre, et y ont apporté tout le dévouement dont ils étaient capables. Malgré tout cela, le succès n'a pas été complet. Cependant, on a été heureux de constater, cette année, une amélioration très-sensible depuis l'année dernière dans les examens de nos recrues.

Si le résultat n'a pas été partout aussi satisfaisant qu'on pouvait le désirer, c'est que, d'une part, beaucoup d'instituteurs en étaient à leur premier essai dans la direction de semblables cours ; comme, d'autre part, l'organisation laissait à désirer sur plusieurs points. Depuis, cette question vitale pour l'honneur du pays a fait son chemin. Elle fut, d'abord, mise à l'étude dans les conférences d'arrondissement, puis traitée, ce printemps, dans la réunion générale de la Société d'éducation valaisane, tenue à Sierre. Nos règlements présentent certaines défectuosités en ce que :

1° L'amende de 20 cent. par absence non justifiée était presque insignifiante ;

2° Comme conséquence de ce qui précède, ces cours n'étaient point suivis régulièrement, ce qui était cause que même ceux qui les suivaient avec régularité en ressentaient le contre-coup ;

3° L'instituteur n'est pas suffisamment armé pour maintenir la discipline parmi ces jeunes gens arrivés à l'âge où il est le plus difficile de les conduire ;

4° Ces cours qui auraient dû être visités par MM. les inspecteurs, de préférence aux écoles primaires, ne l'ont pas été dans tous les arrondissements ;

5° On a remarqué aussi en général que les commissions scolaires ont montré trop d'apathie et d'indifférence à cet égard, alors qu'elles auraient dû dépenser toute l'énergie dont elles étaient capables pour soutenir le personnel enseignant.

Plusieurs de ces lacunes disparaîtront déjà cette année, et assurent à ces écoles un résultat supérieur à celui de l'année dernière. D'avance on peut dire qu'elles seront mieux fréquentées, car notre Grand Conseil, dans sa séance du 11 septembre dernier, a élevé de 20 cent. à 1 fr. l'amende pour toutes les absences non justifiées.

D'un autre côté, l'ouverture de ces cours a été fixée au 1er novembre, au lieu du 1er décembre comme cela eut lieu l'année dernière. Déjà l'on peut prévoir que, partout où les commissions scolaires déploieront un peu d'énergie et feront leur devoir, les écoles de répétition atteindront leur but.

Au reste, nous espérons que l'Etat, au moyen de ses inspecteurs, établira un contrôle sur les communes, et n'abandonnera pas plus longtemps cette œuvre patriotique au bon plaisir des autorités communales qui trouvent souvent plus commode de ne rien faire. Que l'Etat surveille de près ces dernières, et qu'à leur tour celles-ci comprennent leur devoir, et les efforts des uns et des autres ne manqueront pas d'être couronnés d'un plein succès. R.

INTÉRÊTS DES SOCIÉTÉS.

I.

Dans sa séance du 22 courant, le Comité de l'Association fribourgeoise d'éducation s'est constitué ainsi qu'il suit:

M. Blanc-Dupont, à Fribourg, président;
M. Blanc, à Gruyères, caissier;
M. Robadey, à Bulle, secrétaire.

Il s'est ensuite occupé de différentes questions d'administration, puis il a fait choix des questions que voici, à mettre à l'étude pour la prochaine réunion générale d'Estavayer:

1° Des moyens moraux à employer par l'instituteur pour arriver à une bonne fréquentation;

2° De l'organisation d'une école, de la division des cours, de la tâche attribuée à chaque cours;

3° Le livre de géographie de M. Etlin, traduit par M. Egger; convient-il à nos écoles primaires?

Il est à désirer que MM. les instituteurs ne tardent pas trop à se mettre à la besogne, car il est urgent que les rapporteurs généraux soient en possession des travaux assez à temps pour apporter tous les soins possibles à leurs rapports.

Le Secrétaire,
A. Robadey.

II.

Voici les deux sujets qui seront traités pendant le cours scolaire 1877-78, par les instituteurs de la partie française du canton du Valais dans leurs deux conférences annuelles réglementaires:

Premier sujet (pour la 1re conférence).

La grammaire française, actuellement en usage dans les écoles